



## Remise du solde suite avis d'inaptitude

-----  
Par sissi69

Bonjour,

Après de longs mois (j'avais posté il y a quelques temps), suite harcèlement et menaces par mon employeur (et sa soeur, en poste là-bas)), qui m'avait annoncé une rupture conventionnelle qui ne venait jamais, j'ai pris les choses en main et vu une psychiatre qui m'a bien aidée dans mes démarches. J'ai aussi été contrôlée par l'assurance maladie après 6 mois d'arrêt, et les personnes ont compris mon désarroi et m'ont invitée à viser la rupture pour inaptitude... Inaptitude que je viens d'obtenir par le Médecin du Travail ce Lundi sans reclassement ! Mon souci : mon employeur peut-elle me contraindre à venir chercher mon solde ? Je vais beaucoup mieux et je ne veux plus la voir, pas plus que sa soeur. Que me conseillez-vous ? De faire établir un courrier par ma psy si elles veulent me forcer à venir ? Est-ce jouable ? Ou tenter de me faire remettre les documents par leur père (qui travaille encore dans la société et qui me soutient depuis le début - en fait il fait le putching ball entre ses filles et moi - ?). Elles m'en ont tellement fait voir que je m'attend absolument à tout et que je préfère anticiper... En dernier recours j'ai l'avocat qui était prêt à m'aider pour la rupture conventionnelle, mais cela sera payant et je ne touche que 60 % de mon salaire par l'assurance maladie pour un petit temps partiel. Merci